

Image not found or type unknown



Résiliation bail de location

Par **12345P_old**, le **14/09/2007** à **20:21**

Etudiant au HAVRE ,j'ai souscrit un bail normal pour un appartement vide F1.J'ai reçu une proposition de formation(BTS°) plus interessante sur CAEN.Puis je demander au propriétaire de bénéficier de la clause" mutation "pour obtenir un préavis d'un mois au lieu des trois stipulés dans le contrat

Par **Mike46**, le **15/09/2007** à **19:40**

Bonjour,
Non vous ne pourrait pas bénéficier de cette clause car elle ne s'applique qu'aux mutations professionnel.
Cependant je ne peux que vous inciter a tenter de trouver un arrangement amiable avec votre propriétaire.
Cordialement